

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016)

Madame Sandrine YAMBA MFENGUE

candidate au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisée à soutenir publiquement sa thèse

le 14/10/2026 à 14h00

Faculté de droit, d'économie et de gestion

Salle du Conseil

13, allée François Mitterrand

BP 13633

49036 ANGERS Cedex 01

sur le sujet suivant :

Le consentement au soin de la personne âgée vulnérable

Directrice de thèse : **Madame Aline VIGNON-BARRAULT**

Composition du jury :

Madame Martine LONG, Professeure des Universités Université d'Angers, Examinatrice

Madame Sylvie MOISDON-CHATAIGNER, Professeure des Universités Université de Bretagne Occidentale, Rapporteuse

Monsieur Jean-Marie PLAZY, Professeur des Universités Université de Bordeaux, Rapporteur

Monsieur Paul VERON, Maître de Conférences Nantes Université, Examineur

Madame Aline VIGNON-BARRAULT, Professeure des Universités Université d'Angers, Directrice de thèse

Résumé de la thèse

Le consentement aux soins constitue l'un des piliers du droit médical contemporain consacré comme l'expression première de l'autonomie individuelle. Pourtant, son effectivité se trouve profondément interrogée lorsqu'il s'applique à la personne âgée vulnérable, dont les capacités décisionnelles peuvent être altérées, fluctuantes ou socialement fragilisées. A la croisée du droit, de l'éthique et de la pratique médicale, cette thèse propose une analyse critique des cadres juridiques régissant le consentement aux soins dans le contexte du vieillissement. Elle met en lumière les insuffisances d'une conception formelle du consentement, fondée sur des critères abstraits d'information et de capacité, inadaptés à la complexité des situations rencontrées. L'étude défend l'idée selon laquelle la vulnérabilité ne saurait justifier une mise à l'écart de la volonté du patient âgé, mais appelle au contraire à une redéfinition du consentement comme processus relationnel, évolutif et contextualisé. A rebours des dérives paternalistes, elle promeut une approche juridique renouvelée, conciliant exigence de protection et respect des droits fondamentaux. En mobilisant les apports du droit positif, de la jurisprudence et de la réflexion bioéthique, ce travail contribue à repenser les fondements du consentement aux soins et à proposer des pistes d'évolution normative. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique contemporaine visant à mieux garantir la dignité, la voix et la place de la personne âgée vulnérable au cœur de la décision médicale.